

COLOMBIER DU CHATEAU DE BONABRY

Catégorie 01 Sous-catégorie 03 Numéro 03

26/11/2016

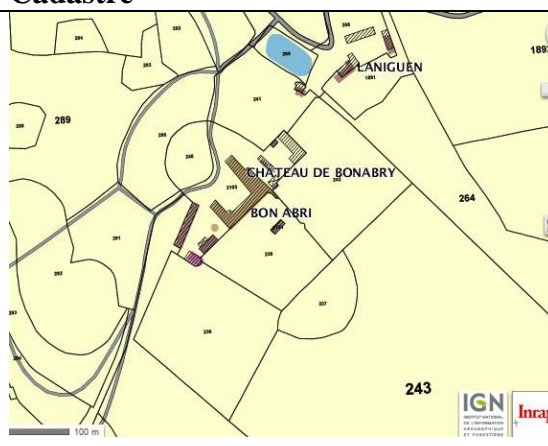
Localisation

Adresse Château de Bonabry

Extrait Plan IGN



Cadastre



Photographies



Description

Ce colombier construit en moellons de granite a un diamètre d'environ 7 mètres, pour une hauteur d'environ 6 mètres.

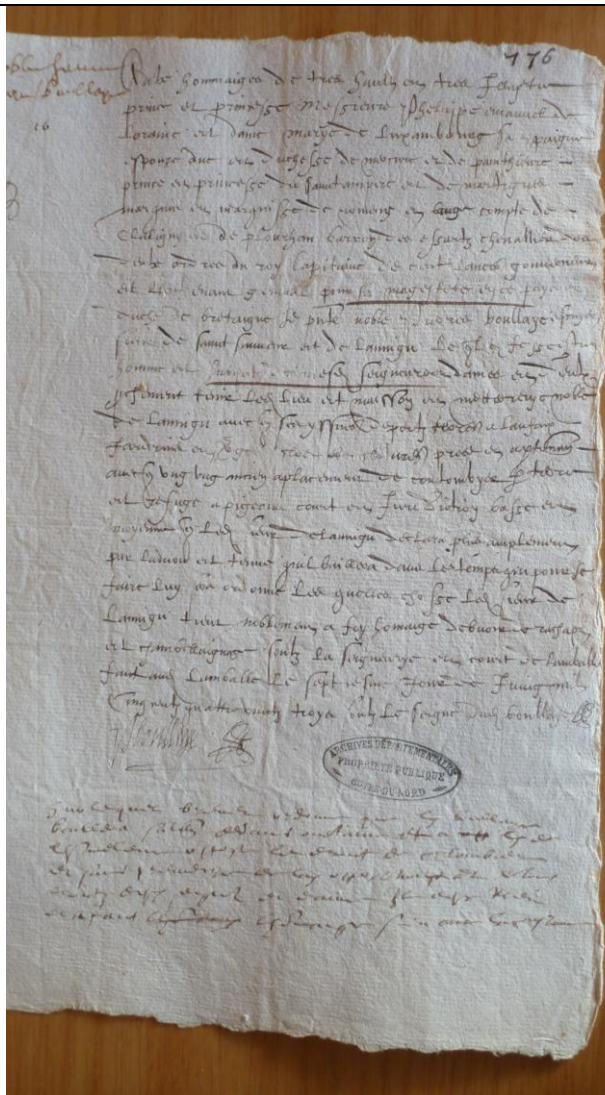
Il comprend environ 600 boulines. Un bouline (alvéole) correspond à un journal (48 ares), surface pouvant être travaillée en une journée. Le colombier correspond donc à un domaine d'environ 290 hectares (cf « Concept et histoire des colombiers » ci-après). Ces boulines sont réalisés en pierre de granite bien taillée, de forme rectangulaire, chaque niveau étant construit avec des pierres plates en schiste.

Date de construction XV^e siècle ?

Historique

Le colombier du château de Bonabry semble avoir été construit à la suite de la démolition de celui de Laniguen (situé à très courte distance) mentionné dans un « Hommage » (relevé des possessions) rendu par Pierre Boullaye en 1583 au duc de Penthièvre : voir le document ci-

joint et sa transcription.



TRANSCRIPTION

Aux hommaiges de tres hault et tres illustre prince et princesse messieurs Philippe Emanuel de Lorraine et dame Marye de Luxembourg, sa *compaignie* espouze, duc et duchesse de Mercure et de Painthievre, prince et princesse du Saint Empire et de Martigues, marquis et marquise de Nomeny et Baugé, compte de Chaligny et de Plourhan, barron des Essartz, chevallier des deux ordres du roy, capitaine de cent lances, gouverneur et lieutenant general pour sa magesteté en ce pays et duché de Bretagne, se *presente* noble Pierre Boullaye, escuyer, sieur de Saint Sauveur¹ et de Lannigu, lequel *confesse* estre homme et subiect de mesdictz seigneurs et dames et d'eulx *prochement* tenir ledict lieu et maison et metterrye noble de Lannigu, avecque ses yssues, deportz², terres à lanfaix³, jardins et vergez clot [rature] cloturés, prés et appartenances, avecque ung ung⁴ ancien aplacement de coulombyer, parterre et refuge à pigeons, court et jurisdiction basse et moyenne *que* ledict sieur de Lannigu déclara⁵ plus amplement par l'advoic et tenue qu'il baillera dans le temps qui pour se faire lui sera ordonné, lesquelles chose ledict sieur de Lannigu tient noblement à foy, homaige, devoir de rachapt⁶ et chambellaignage soulz la seigneurie et court de Lamballe. Faict audict Lamballe, le septiesme jour de juing mil cinq centz quatre vinctz troys, sous le seigne dudict Boullaye.
P. Boulaye.

¹ Peut-être Saint-Sauveur à Lamballe.

² Au sens de « profits ».

³ Lanfeis : fil préparé pour faire de la toile ; il s'agit probablement de terres à lin ou à chanvre.

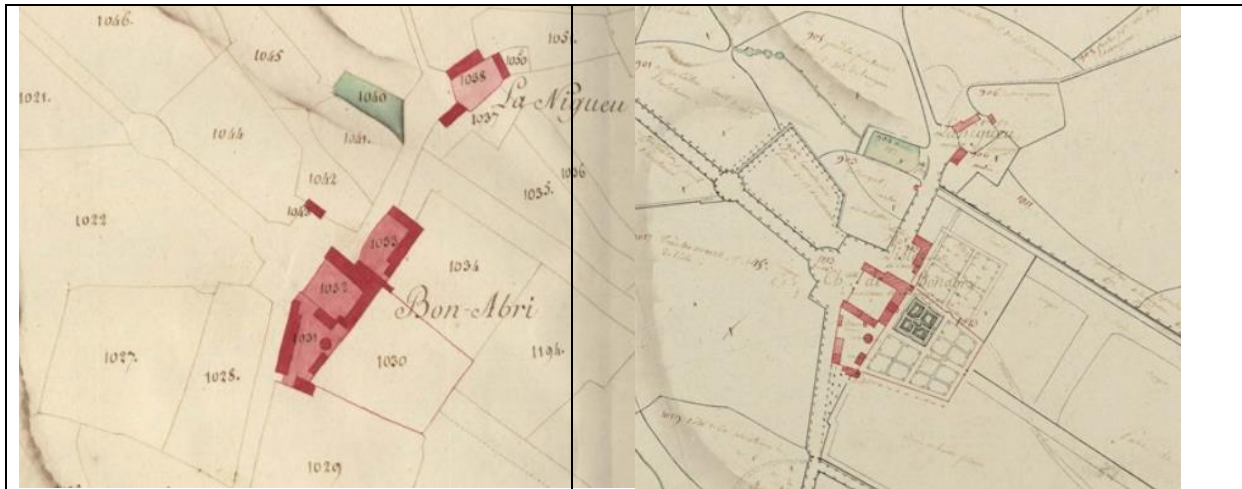
⁴ Sic.

⁵ En fait, « déclarera ».

⁶ Sorte de droit de mutation dû au seigneur.

Cadastre 1812

Plan Terrier 1787



Concept et histoire des colombiers

Un colombier était à l'époque féodale un édifice destiné à loger et à élever des pigeons. Le colombier, lointain héritier du colombarium romain, est nommé plus souvent pigeonnier depuis le XVIII^e siècle mais le terme de colombier peut, dans une acception plus étroite, désigner un pigeonnier en forme de tour, généralement indépendant des autres bâtiments.

Selon « La nouvelle Maison Rustique – Tome 1, 10^e édition - 1775

« Le colombier est l'une des pièces de la maison de campagne qui apporte le plus de profit. On le fait aussi grand qu'on le juge à propos, et on proportionne la profondeur, l'épaisseur et la hauteur des fondements et des murs à l'étendue de la pièce ; on donne ordinairement aux fondements la sixième partie de sa hauteur et le double de l'épaisseur des murs ; on fait chaque mur plus haut d'1/4 que le colombier n'est large, et il a pour l'ordinaire 3 ou 4 toises de diamètre dans l'œuvre.

On doit enduire le colombier de bon mortier, et le blanchir dedans et dehors. Les fenêtres doivent regarder le midi...

Un colombier a ordinairement deux ceintures en dehors, ou de pierre de taille, ou de plâtre, dont l'une règne au milieu du colombier, et l'autre au-dessous de la fenêtre. Ces deux ceintures sont pour reposer les pigeons lorsqu'ils reviennent de la campagne.

Le vrai colombier est un colombier à pied : les pigeonniers sont des volières, fuyes et volets. Il n'est ordinairement permis qu'aux seigneurs Hauts-justiciers, ou à ceux de Fief, d'avoir des colombiers à pied. Et un colombier à pied est celui qui a des boulines depuis le sommet jusqu'au rez-de-chaussée ; ainsi ceux qui n'ont pas droit feront bâtir des volières.

Il y a encore la fuye, qui est une petite volière qui se ferme avec un volet. Ceux qui n'ont pas droit de colombier ont des fuyes pour nourrir les pigeons domestiques »

Les pigeons viennent nicher, laissant la fiente que le métayer recueille pour engraisser les cultures. L'élevage, peu développé, apporte peu d'engrais, cette fiente est donc un apport appréciable pour enrichir les terres. Le nombre d'alvéoles est réglementé et dépend de l'importance du domaine seigneurial. Produisant un excellent engrais (la colombine), les pigeons étaient vus comme une catastrophe par les cultivateurs, en particulier au moment des semences. Il était donc nécessaire d'enfermer les pigeons dans le colombier lors des semences agricoles, en obstruant les ouvertures du colombier.

Les mutations agricoles des Temps modernes, par l'introduction des cultures fourragères comme la betterave, ont condamné insensiblement l'intérêt nourricier et la rentabilité de l'élevage en colombier.

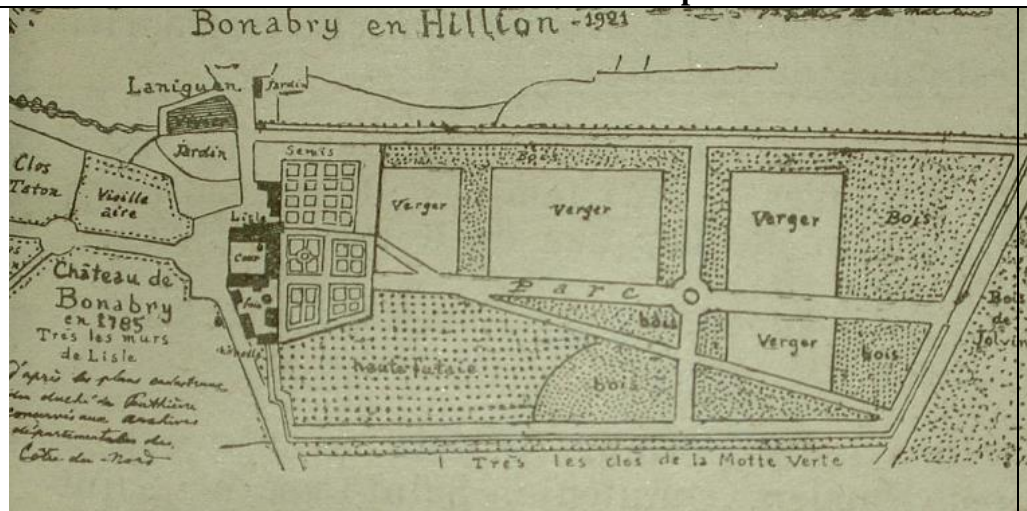
Dans les anciennes provinces de droit coutumier où posséder un colombier était un privilège réservé à la noblesse et au clergé (Normandie, Bretagne, etc.), les cahiers de doléances en demandèrent très fréquemment la suppression, ce qui sera entériné lors de la nuit du 4 août 1789.

Le pigeonnier devint, après la Révolution la partie emblématique de l'habitat paysan puisque sa construction signifiait la fin des droits seigneuriaux, celui-ci étant jusqu'alors réservé aux seules maisons nobles.

Ancedotes

Colombier encore en activité. Sur les 10 colombiers répertoriés sur la commune pendant l'ancien régime, seuls trois existent encore. Celui-ci est le seul à accueillir encore des pigeons.

Dessins ou cartes postales



Sources informations

FROTIER DE LA MESSELIÈRE, Henri. « Au cœur du Penthièvre : Lamballe - Jugon - Moncontour - Turnegoët. Saint-Brieuc » : Les Presses Bretonnes, 1951, p. 16.	LA MOTTE ROUGE, Daniel de. « Châtellenie de Lamballe. Vieilles demeures et vieilles gens. Hénansal »: Daniel de la Motte-Rouge, 1977, p. 504.
« Hillion » par Ernest Gaillard-Éditions Tout l'fourbi	« La nouvelle maison Rustique – Tome 1, 10 ^e édition - 1775
Abbé Amicel, « Histoire d'Hillion à travers les âges »	Pierre Leron-Lesur, <i>Colombiers, pigeonniers en France</i> , éd. Massin, 1987
Dominique Letellier, <i>Pigeonniers de France</i> , éd. Privat, 1998	Yves HENRY : « Le colombier, un signe extérieur de noblesse - Essai sur les colombiers de Bretagne ». www.persée

Statut juridique	Privé
Etat	Bon état

Divers

Fiches afférentes :
Château de Bonabry 010101 / écuries de Bonabry 011003 / chapelle de Bonabry 020204